

## RAPPORT ANNUEL

# **PRIX & QUALITE**

## DU SERVICE PUBLIC

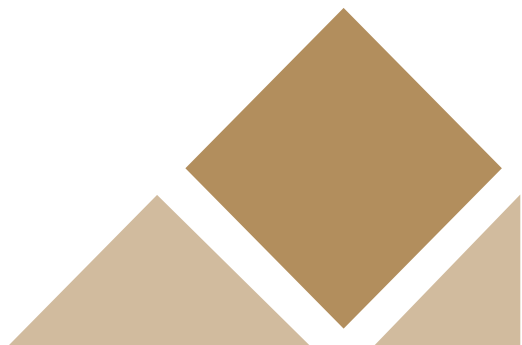
# **Assainissement collectif**

## Communauté de communes du Rouillacais

### **Exercice 2024**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par



# Sommaire

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	6
1.5. Volumes facturés	7
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	8
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	10
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>	<b>11</b>
2.1. Modalités de tarification	11
2.1.1. Tarifs domestiques	11
2.2. Facture d'assainissement type	12
2.3. Recettes	13
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>21</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	24
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	24
3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)	25
<b>4. Financement des investissements</b>	<b>26</b>
4.1. Montants financiers	26
4.2. État de la dette du service	26
4.3. Amortissements	26
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement</b>	<b>27</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	27
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>28</b>

<b>6.1. Régie AR Prefecture</b>	28
6.1.1. Douzat 016-241600303-20250915-092_15_09_2025-DE Reçu le 19/09/2025	28
6.1.2. Genac-Bignac Publié le 19/09/2025	29
6.1.3. Gourville (Commune déléguée de Rouillac)	30
6.1.4. Marcillac - Lanville	31
6.1.5. Vaux - Rouillac	32
<b>6.2. Rouillac</b>	33
<b>6.3. Global</b>	34

# 1. Caractérisation technique du service

AR/ Préfecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

## 1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC (Communauté de communes) DU ROUILLACAIS
- Communes desservies : COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, ROUILLAC, SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux  
 Conception : Charente-Eaux - Céline Pomin  
 Assainissement Collectif.agz  
 Date : 16/11/2020



- Limites communales
- ▭ Limites des services
- STEU

- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion
Douzat	Régie avec prestation de service
Genac-Bignac	Régie avec prestation de service
Gourville (Commune déléguée de Rouillac)	Régie avec prestation de service
Marcillac - Lanville	Régie avec prestation de service
Rouillac et Saint-Cybardeaux	Concession de service
Vaux-Rouillac	Régie avec prestation de service

## 1.2. Cadre contractuel

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
<b>Douzat, Genac-Bignac, Gourville (commune déléguée de Rouillac), Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac</b>				
Rouillacais	SAUR	Régie avec une prestation prépondérante	01/01/2024	31/12/2027
<b>Rouillac et Saint-Cybardeaux</b>				
Rouillac	SAUR	Affermage	01/01/2023	31/12/2027



Données : IGN BD TOPO, Charente-Eaux  
 Conception : Charente-Eaux - Céline Pormin  
 Assainissement\_Collectif.ggz  
 Date : 16/11/2020

□ Limites des services  
 • STEU

### Exploitants

□ Sans service AC

□ Régie  
 ■ Délégation - AGUR  
 ▨ Régie avec prestation - AGUR  
 ■ Délégation - SAUR

▨ Régie avec prestation - SAUR  
 ■ Délégation - VEOLIA EAU  
 ▨ Régie avec prestation - VEOLIA EAU  
 ▨ Régie avec prestation - DUTARTRE  
 ▨ Régie avec prestation - SUEZ

### 1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
<b>Affermage – Rouillac et Saint-Cybardeaux</b>		
Avenant n°1	01/01/2024	Modification du traitement et élimination des boues d'épuration

### 1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

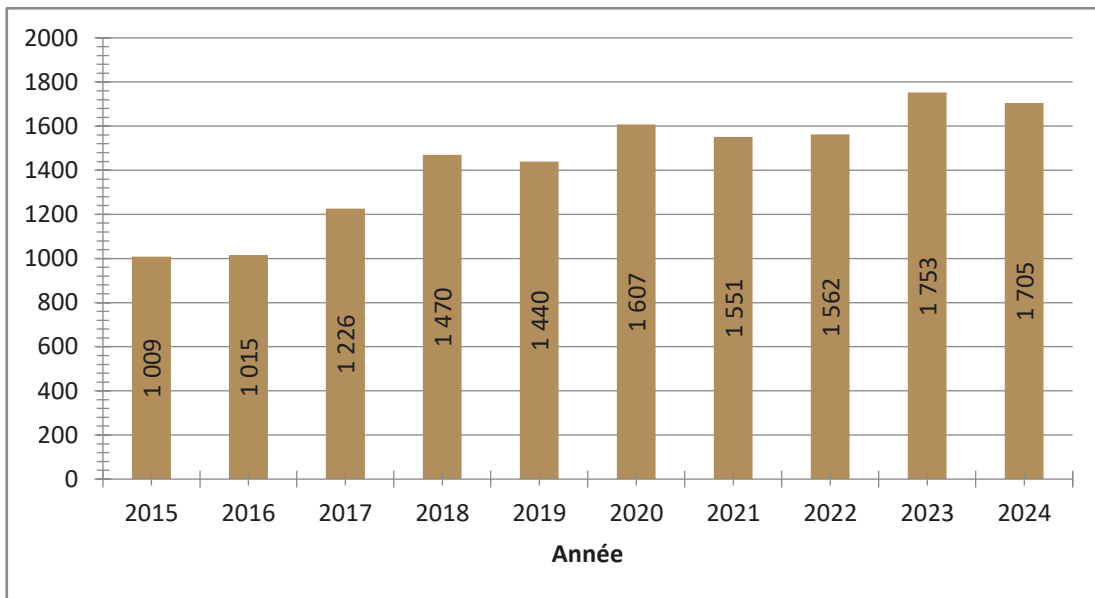
Partie	Tâche	Commentaire
<b>Affermage – Rouillac et Saint-Cybardeaux</b>		
Collectivité	Renouvellement	des collecteurs > 6 ml, du génie civil des postes de relèvement et de la station d'épuration
	Prestations	travaux de branchements neufs et contrôles des branchements
Exploitant	Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
	Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, de la station d'épuration
	Renouvellement	des collecteurs < 6 ml, des équipements électromécaniques
	Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues
<b>Prestations de service – Genac Bignac et Douzat, Gourville (commune déléguée de Rouillac), Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac</b>		
Collectivité	Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
	Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
	Prestations	travaux de branchements neufs et contrôles des branchements
	Prestations particulières	traitement des boues
Exploitant	Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Entretien	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
	Prestations particulières	curage hydrodynamique,

## 1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

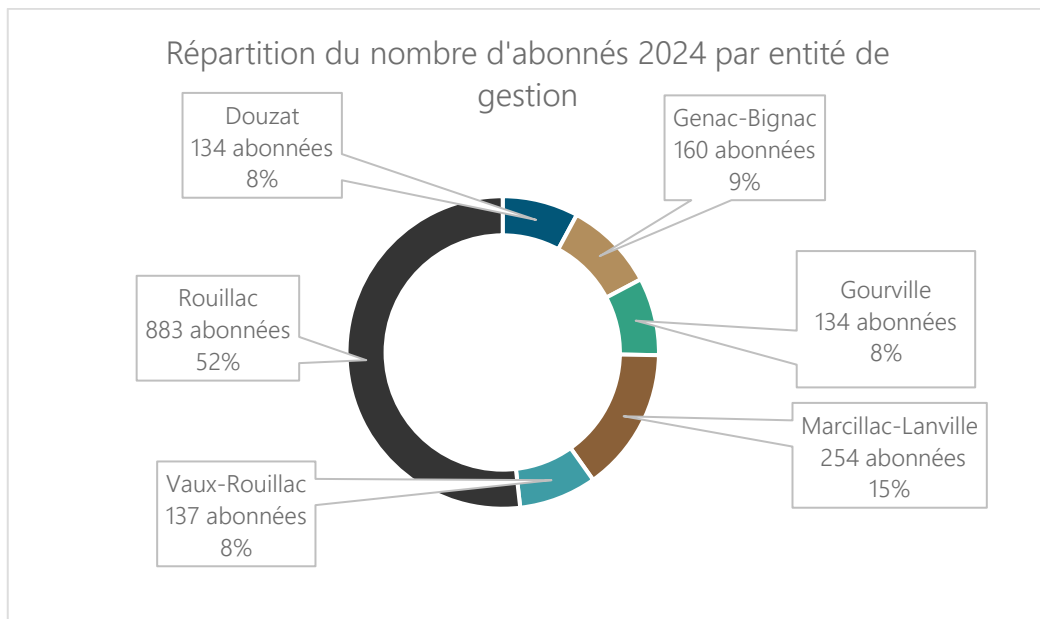
AR Préfecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 En 2024, le service public d'assainissement collectif a desservi **1 705** abonnés représentant une population  
 de **4 539** habitants (soit **2,66** habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2023	1 753 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	1 705 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	1 705 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	0 abonnés
Variation en %	-2,74 %



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **33,29** abonnés/km pour l'année 2024.



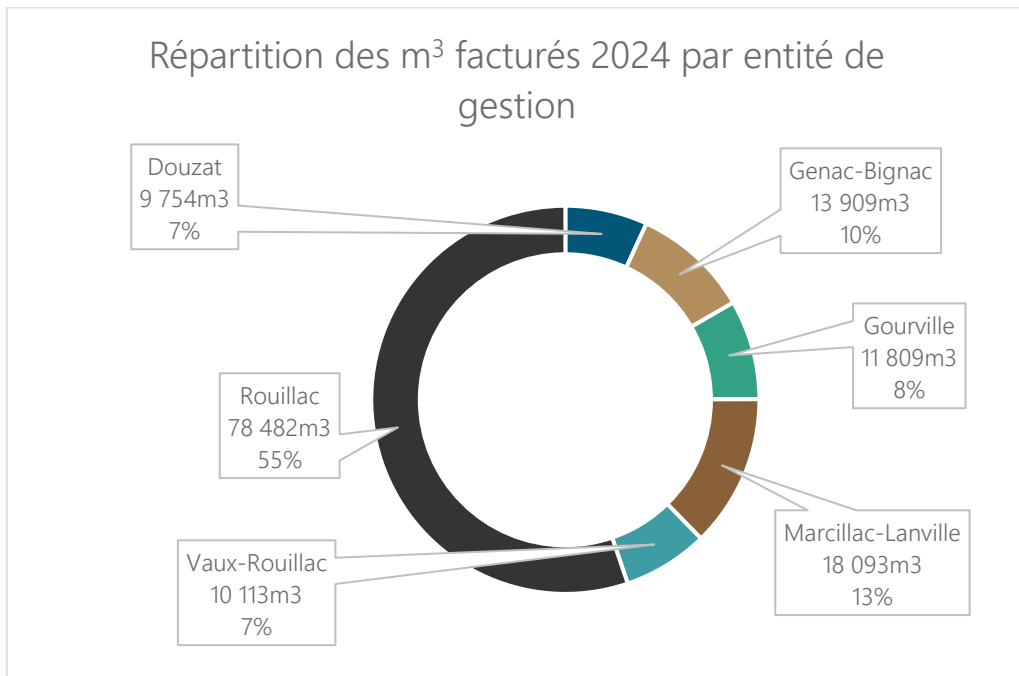
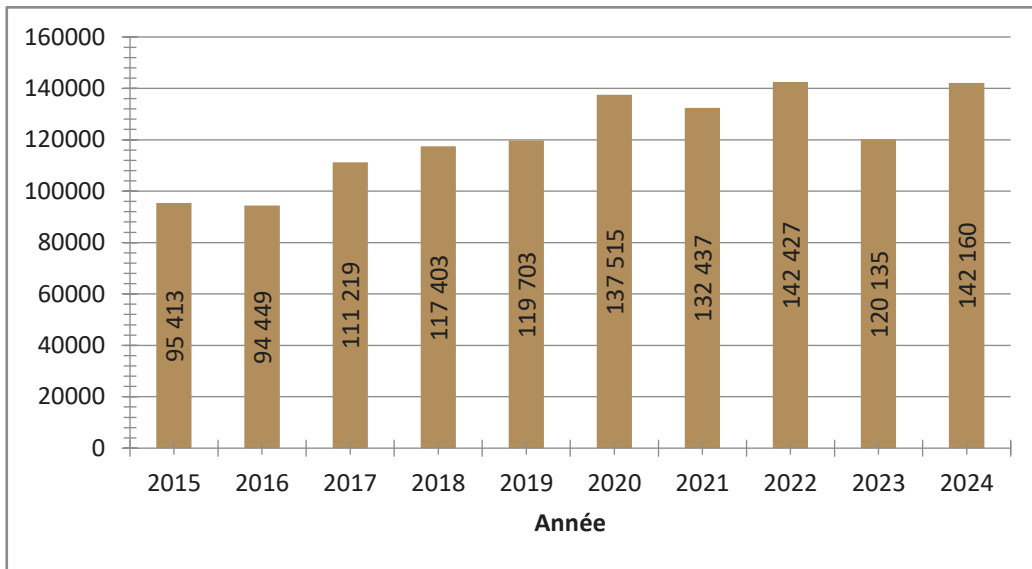
<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## 1.5. Volumes facturés

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

	Volumes facturés en 2021 (m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2023 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)</b>	<b>120 135</b>	<b>142 160</b>	<b>18,33</b>



## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

AR Prefecture

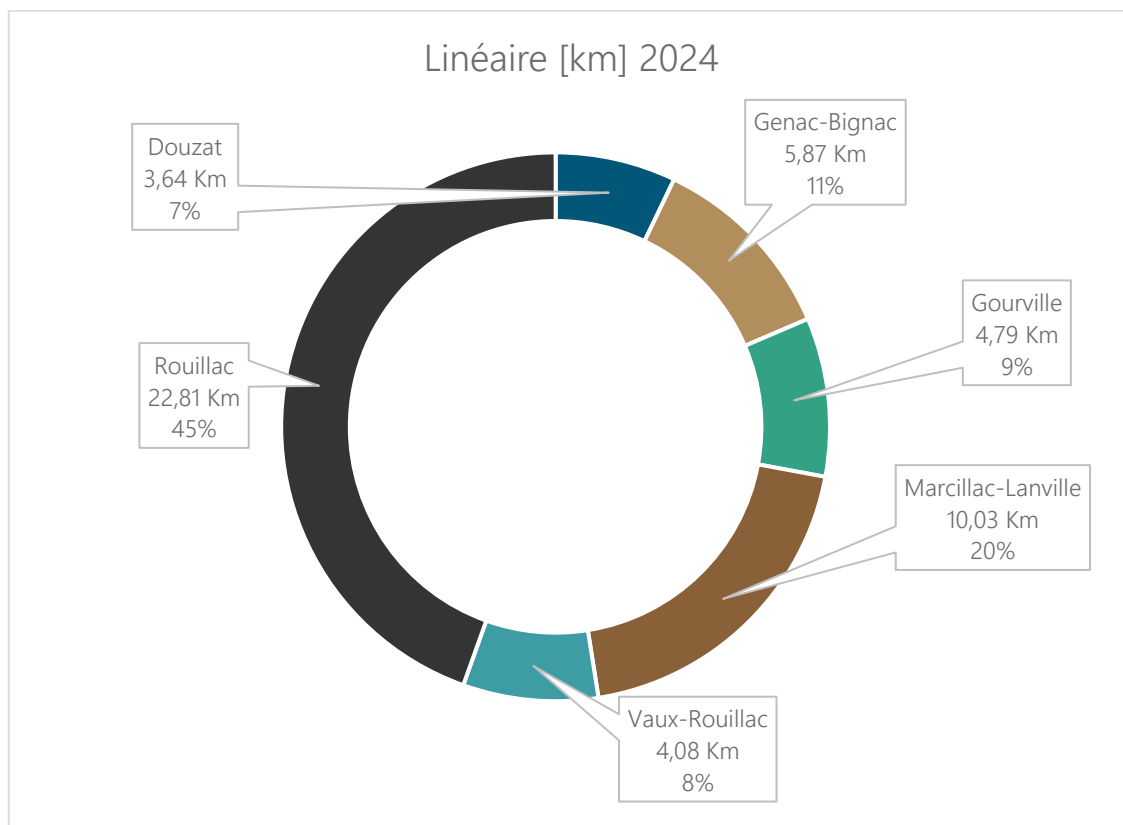
016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Le nombre d'arrêtes autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées

Publié le 19/09/2025  
l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** en 2024 (0 en 2023)

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0,00 km de réseau unitaire,
- 51,22 km de réseau séparatif d'eaux usées, dont 10,22 km de refoulement,
- Soit un linéaire de collecte total de 51,22 km (51,22 km en 2023).



## 1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
**Caractéristiques générales des stations :**  
 Publié le 19/09/2025

Station	Commune d'implantation	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
<b>Douzat</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Douzat	0516121V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	400	APS du 27 Juin 2014	Infiltration
<b>Genac Bignac</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"*	Genac Bignac	0516148V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	APS du 15 février 2021	Infiltration
<b>Gourville (Commune déléguée de Rouillac)</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Gourville (Commune déléguée de Rouillac)	0516156V001	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	500	APS du 06 Juin 2018	Infiltration
<b>Marcillac - Lanville</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Marcillac - Lanville	0516207V001	Traitement biologique par Lagunage naturel	450	AM du 21 Juillet 2015	Fossé puis L'Auge
<b>Rouillac</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Rouillac	0516286V003	Traitement biologique par Boues activées	2 850	APS du 06 Février 2009	La Nouère
<b>Vaux-Rouillac</b>						
Station d'épuration "Le Bourg"	Vaux-Rouillac	0516395V002	Traitement biologique par Filtres plantés de roseaux	350	APS du 14 Septembre 2016	Infiltration

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

\* La station d'épuration du Bourg de Genac a été renouvelée en 2021 et mise en service le 17/11/2021. Sur l'année 2023, la destruction de l'ancienne station a eu lieu.

## 1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

Boues évacuées (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
<b>Bouzat</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516121V001	0,00	0,00
<b>Genac-Bignac</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516148V001	0,00	0,00
<b>Gourville (Commune déléguée de Rouillac)</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516156V001	0,00	0,00
<b>Marcillac - Lanville</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516207V001	0,00	0,00
<b>Rouillac</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516286V003	16,47	21,41
<b>Vaux-Rouillac</b>		
Station d'épuration "Le Bourg" 0516395V002	0,00	0,00

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

### 2.1. Modalités de tarification

#### 2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- Douzat, Genac Bignac, Gourville (Commune déléguée de Rouillac), Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac :

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	80,00 €	<b>80,00 €</b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	2,02 €/m <sup>3</sup>	<b>2,02 €/m<sup>3</sup></b>	0,00 %
<b>Part proportionnelle – Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	<b>0,105 €/m<sup>3</sup></b>	-
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- Rouillac

TARIFS	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	28,64 €	<b>27,41 €</b>	-4,30 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	0,5895 €/m <sup>3</sup>	<b>0,5560 €/m<sup>3</sup></b>	-5,68 %
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part Fixe (€ HT/an)</b>			
Abonnement annuel	51,36 €	<b>52,59 €</b>	2,40 %
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Tranche unique	1,4305 €/m <sup>3</sup>	<b>1,464 €/m<sup>3</sup></b>	2,34 %
<b>Part proportionnelle – Autres tarifs (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,25 €/m <sup>3</sup>	-	-
Redevance performance du système d'assainissement	-	<b>0,105 €/m<sup>3</sup></b>	-
Taux de TVA (1)	10 %	<b>10 %</b>	0,00 %

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

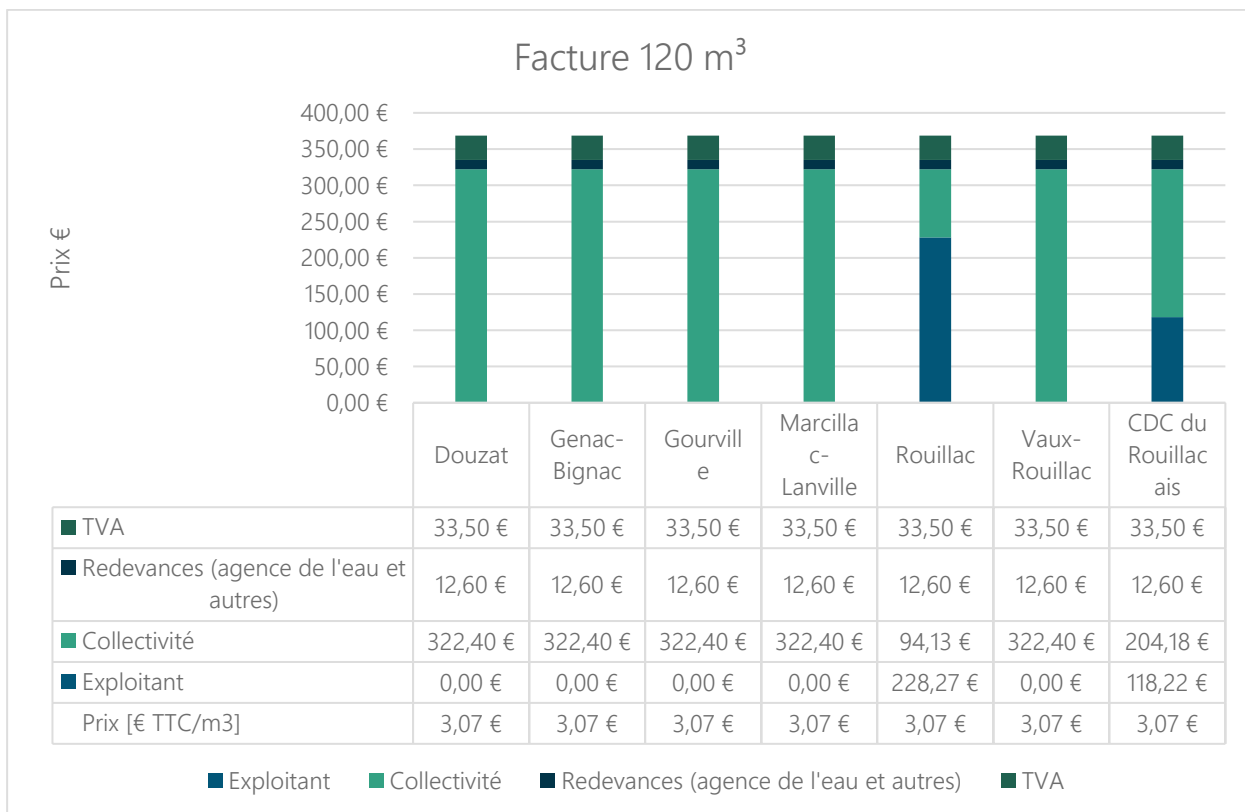
## 2.2. Facture d'assainissement type

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup> HT/an) sont :  
 Publié le 19/09/2025

Service	Facture type	1 <sup>er</sup> janvier 2024	1 <sup>er</sup> janvier 2025
<b>Régie : Douzat, Genac Bignac, Gourville (Commune déléguée de Rouillac), Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac</b>	Part de la collectivité	322,40 € HT	<b>322,40 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	35,24 €	<b>33,50 €</b>
	<b>Total HT</b>	352,40 €	<b>335,00 €</b>
	<b>Total TTC</b>	387,64 €	<b>368,50 €</b>
<b>Rouillac</b>	Part de la collectivité	99,38 € HT	<b>94,13 € HT</b>
	Part du délégataire	223,02 € HT	<b>228,27 € HT</b>
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	<b>12,60 € HT</b>
	Taux de TVA	10,00 %	<b>10,00 %</b>
	Montant de la TVA	35,24 €	<b>33,50 €</b>
	<b>Total HT</b>	352,40 €	<b>335,00 €</b>
	<b>Total TTC</b>	387,64 €	<b>368,50 €</b>

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1



## 2.3. Recettes AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 15/09/2025  
Publié le 19/09/2025  
Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevance eaux usées usage domestique</b>	171 908,98*	30 525,19
<i>Dont abonnement</i>	63 085,52*	10 822,11
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>171 908,98*</b>	<b>30 525,19</b>
<b>Recettes de raccordement (PFAC...)</b>	0,00*	4 000,00
<b>Recettes liées aux travaux</b>	10 000,00*	0,00
<b>Autres recettes</b>	2 262,14*	1 474,94
<b>Total des autres recettes</b>	<b>12 262,14*</b>	<b>5 474,94</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>184 171,12*</b>	<b>36 000,13</b>

### Recettes pour le compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux</b>	13 460,00*	7,00
<b>Total des recettes</b>	<b>13 460,00*</b>	<b>7,00</b>

\*Le montant des recettes comprend les collectivités suivantes pour 2023 : **Douzat, Genac Bignac, Gourville (Commune déléguée de Rouillac), Marcillac-Lanville, Vaux-Rouillac**

**AR Prefecture**• **Genac Bignac**

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	-	41 318,70
<i>Dont abonnement</i>	-	13 222,52
<b>Total recettes de facturation</b>	-	<b>41 318,70</b>
Recettes de raccordement (PFAC...)	-	0,00
Recettes liées aux travaux	-	0,00
Autres recettes	-	0,00
<b>Total des autres recettes</b>	-	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes</b>	-	<b>41 318,70</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	-	0,00
<b>Total des recettes</b>	-	<b>0,00</b>

**AR Prefecture**

016-241800303-20250915-092\_19\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	-	34 852,39
<i>Dont abonnement</i>	-	10 998,21
<b>Total recettes de facturation</b>	-	<b>34 852,39</b>
Recettes de raccordement (PFAC...)	-	0,00
Recettes liées aux travaux	-	0,00
Autres recettes	-	4 789,72
<b>Total des autres recettes</b>	-	<b>4 789,72</b>
<b>Total des recettes</b>	-	<b>39 642,11</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	-	62,00
<b>Total des recettes</b>	-	<b>62,00</b>

**AR Prefecture**• **Marcillac-Lanville**

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	-	57 007,20
<i>Dont abonnement</i>	-	20 459,34
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>-</b>	<b>57 007,20</b>
Recettes de raccordement (PFAC...)	-	4 000,00
Recettes liées aux travaux	-	0,00
Autres recettes	-	0,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>-</b>	<b>4 000,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>-</b>	<b>61 007,20</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	-	0,00
<b>Total des recettes</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>

**AR Prefecture**• **Vaux-Rouillac**

016-241800303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	-	31 396,58
<i>Dont abonnement</i>	-	10 968,32
<b>Total recettes de facturation</b>	-	<b>31 396,58</b>
Recettes de raccordement (PFAC...)	-	0,00
Recettes liées aux travaux	-	0,00
Autres recettes	-	0,00
<b>Total des autres recettes</b>	-	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes</b>	-	<b>31 396,58</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	-	27,50
<b>Total des recettes</b>	-	<b>27,50</b>

**AR Prefecture**

Rouillac

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance eaux usées usage domestique	66 838,86	72 617,54
<i>Dont abonnement</i>	31 064,21	27 626,52
Régularisations (+/-)	17 557,49	-2 656,88
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>84 396,35</b>	<b>69 960,66</b>
Recettes de raccordement (PFAC...)	0,00	0,00
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	2 000,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>84 396,35</b>	<b>71 960,66</b>

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevances assainissement abonnés	143 068,53	162 766,22
<i>Dont abonnement</i>	44 993,96	49 223,66
Régularisations (+/-)	-11 687,87	-354,07
<b>Total des recettes</b>	<b>131 380,66</b>	<b>162 412,15</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	14 980,75	375,25
<b>Total des recettes</b>	<b>14 980,75</b>	<b>375,25</b>

**AR Prefecture**

• **CDC du Rouillonnais : global**

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevance eaux usées usage domestique</b>	238 747,84	267 717,60
<i>Dont abonnement</i>	94 149,73	94 097,02
<b>Régularisations (+/-)</b>	17 557,49	-2 656,88
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>256 305,33</b>	<b>265 060,72</b>
<b>Recettes de raccordement (PFAC...)</b>	0,00	8 000,00
<b>Recettes liées aux travaux</b>	10 000,00	0,00
<b>Autres recettes</b>	2 262,14	8 264,66
<b>Total des autres recettes</b>	<b>12 262,14</b>	<b>16 264,66</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>268 567,47</b>	<b>281 325,38</b>

**Recettes de l'exploitant :**

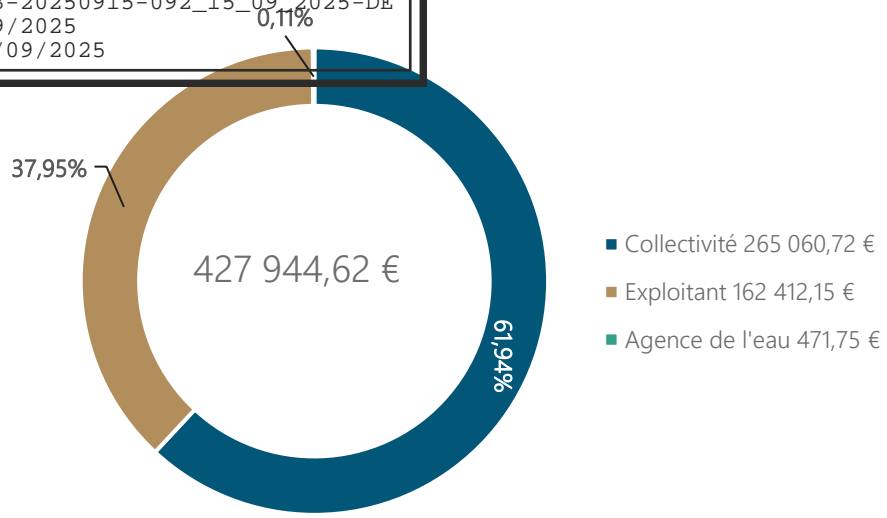
Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Redevances assainissement abonnés</b>	143 068,53	162 766,22
<i>Dont abonnement</i>	44 993,96	49 223,66
<b>Régularisations (+/-)</b>	-11 687,87	-354,07
<b>Total des recettes</b>	<b>131 380,66</b>	<b>162 412,15</b>

**Recettes pour le compte de tiers :**

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
<b>Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux</b>	28 440,75	471,75
<b>Total des recettes</b>	<b>28 440,75</b>	<b>471,75</b>

**AR Prefecture**

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025



### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,31 %**.

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux. Passé en vigueur le 15/09/2025 <small>AR - Préfecture          016 21160030 320250015 002 15 AP _2025 - DE          Recu le 19/09/2025          Publié le 09/09/2025</small>	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires</li> <li>• Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)</li> </ul>	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points</li> <li>• Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points</li> </ul>	1 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

**Points obtenus et valeur de l'indice par service :**  
AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

Service	Nombre de points*													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.254	VP.255	VP.256	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Douzat	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	0	10	10	0	100
Genac-Bignac	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	0	10	85
Gourville	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	10	10	10	0	110
Marcillac-Lanville	10	5	10	5	oui	15	15	10	10	0	10	10	0	100
Rouillac	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	0	0	85
Vaux-Rouillac	10	5	10	5	oui	15	0	10	10	0	10	10	0	75

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2023 : 94\***

\* Indice global de la collectivité est pondéré par le linéaire de réseau de chaque périmètre.

### 3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

AR Préfecture

051610013-202015092115102023 DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Conformité collecte (P254.3)
<b>Rouillac</b>				
Station d'épuration "Le Bourg"	0516286V003	Traitement biologique par Boues activées	2 850	50

### 3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Station	Taux de conformité (%)
<b>Douzat</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516121V001	100
<b>Genac-Bignac</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516148V002	100
<b>Gourville (commune déléguée de Rouillac)</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516156V001	100
<b>Marcillac - Lanville</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516207V001	100
<b>Rouillac</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516286V003	100
<b>Vaux-Rouillac</b>	
Station d'épuration "Le Bourg" 0516395V002	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

### 3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

#### Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C

<b>A1</b>	Reconnaitre sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
<b>A2</b>	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
<b>A3</b>	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
<b>A4</b>	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 Juillet 2015.	30 points
<b>A5</b>	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015.	10 points
<b>A6</b>	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
<b>Partie B :</b>		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
<b>Partie C :</b>		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 points</b>

#### Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points*								Total
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	Partie B	Partie C	
<b>CDC DU ROUILLACAIS</b>	20	0	0	0	10	0	0	0	<b>30</b>

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2023 : 30**

## 4. AR Prefecture **Financement des investissements**

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers en € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	40 383,40	<b>3 143 884,57</b>
Montants des subventions en €	0,00	<b>2 446 722,00</b>
Montants des contributions du budget général en €	0,00	<b>0,00</b>

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année N+1 est de **0,00 €**.

### 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 477 892,38	<b>1 387 556,57</b>
Montant remboursé en en €	en capital	<b>90 335,81</b>
	En intérêts	<b>33 421,74</b>
Epargne brute annuelle en €	154 900,30	<b>169 450,68</b>
Durée d'extinction de la dette en années	9,54	<b>8,19</b>

### 4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de **218 723,07 €** (196 442,10 € en 2023).

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

## 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : **3 488,97 Euros**.

## 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à **0,00 €** en 2024.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

AR Prefecture  
016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
Reçu le 19/09/2025  
Publié le 19/09/2025

### 6.1.1. Douzat

		Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Variables de performance</b>			
VP.056	Nombre d'abonnés	135	134
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	9 484	9 754
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	3,64	3,64
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	92,52	0,00
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	185 368,98*	30 532,19
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	820,00	3 907,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	297	294
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,00	3,07
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	97	97
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0098	0,0000
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,00	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,86%	3,99
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

\*Montant à l'échelle de la régie.

NC : Non concerné

## 6.1.2. Genac - Bignac

AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	161	160
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	9 514	13 909
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	5,87	5,87
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	623,85
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	185 368,98*	41 318,70
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	4 607,50	61 856,01
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	370	364
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	85
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	0,0449
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1159,79	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00%	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	6,78%	1,86
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

\*Montant à l'échelle de la régie.

NC : Non concerné

### 6.1.3. Gourville (Commune déléguée de Rouillac)

AR Préfecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE  
 Reçu le 19/09/2025  
 Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	137	137
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	12 758	11 809
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	4,79	4,79
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	759,17
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	185 368,98*	34 914,39
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	410,00	2 700
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	287	305
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	85	85
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	0,0643
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,48	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	6,08	6,89
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

\*Montant à l'échelle de la régie.

NC : Non concerné

## 6.1.4. Marçillac-Lanville

AR Préfecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	257	254
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	11 081	18 093
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	10,03	10,03
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	37,75	1 507,19
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	185 368,98*	57 007,20
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	2 871,00	10 896,58
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	514	506
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0034	0,0833
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	1,95	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,00	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	2,61	7,43
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

\*Montant à l'échelle de la régie.

NC : Non concerné

## 6.1.5. Vaux-Bouillac

AR Préfecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Reçu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	137	137
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	11 036	10 113
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	4,08	4,08
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	967,47	598,76
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	185 368,98*	31 424,08
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	0,00	1 670,00
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	287	287
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0,00	0,00
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	85
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0877	0,0592
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,00	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	NC	NC
P255.3	Indice de connaissance des rejets	NC	NC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	1,77	1,70
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

\*Montant à l'échelle de la régie.

NC : Non concerné

## 6.2. Rouillac AR Prefecture

016-241600303-20250915-092\_15\_09\_2025-DE

Recu le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

Variables de performance		Exercice 2023	Exercice 2024
VP.056	Nombre d'abonnés	823	883
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	66 262	78 482
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	22,81	22,81
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	230 757,76	233 123,31
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	31 674,90	3 062 854,98
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 228	2 783
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	16,47	21,41
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	75	75
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,00	0,00
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,00	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	17,54	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	75	50
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	0,00	0,00
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00

### 6.3. Global AR Prefecture

016-241600303-20250915-092_15_09_2025-DE Recu le 19/09/2025 Publié le 19/09/2025		Exercice 2023	Exercice 2024
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	1 650	1 705
VP.068	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	120 135	142 160
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	51,22	51,22
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	1 097,74	3 488,97
VP.182	Encours total de la dette (€)	1 477 892,38	1 387 556,57
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	416 126,74	427 826,94
DC.185	Montant financier des travaux engagés (€)	40 383,40	3 143 884,57
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 983	4 539
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	16,47	21,41
D204.0	Prix TTC (€) du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,23	3,07
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	98	98
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	87	94
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€/m <sup>3</sup> )	0,0091	0,0245
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (%)	0,50	0,00
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	107,98	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,00	0,00
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	75	50
P255.3	Indice de connaissance des rejets	30	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9,54	8,19
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (%)	12,82	1,61
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,00	0,00